

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 23/02/2026
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 13 février 2026, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 23 février 2026 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, MANTILLERI Éric, CHATAGNAT André-Gilles, BAUDET Alexandre, FOEX Romain, COURLET Jérémie, CANICATTI Georges, CHEN Carole.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Absents : ESTEULLE Laurent

La présidente ayant ouvert la séance à 20h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : MANTILLERI Éric.

Le compte-rendu de la séance précédente du 26 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente indique au comité syndical que l'ordre du jour va être quelque peu modifié car suite à une panne nationale de l'application Hélios du Trésor Public, le CFU n'a pas pu être établi. Il ne pourra donc pas être validé ce jour. Le point est donc ajourné Et le point 4 « affectation du résultat d'exploitation 2025 » sera remplacé par « reprise anticipée des résultats 2025 ».

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

● **DEL09_2026 : Revalorisation du loyer de l'appartement**

Madame la Présidente indique qu'il est possible de revaloriser le loyer de l'appartement comme chaque année selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit une augmentation de 0.87 % pour cette année. Le site étant en travaux depuis déjà une année maintenant et les désagréments liés aux travaux n'étant pas encore terminés, Mme la Présidente propose de ne pas augmenter le loyer de l'appartement cette année.

Après avoir délibéré, à 6 voix contre l'augmentation, 1 pour et une abstention, le comité syndical décide de ne pas augmenter le loyer de l'appartement.

Les charges mensuelles seront réajustées selon les dépenses intervenues dans l'année, à compter du 1^{er} avril 2026.

● **DEL10_2026 : Vote du budget 2026**

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la proposition de budget de la Présidente du SIVU pour l'exercice 2026 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 874 198.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 4 468 206.99 €

● **DEL11_2026 : Reprise anticipée des résultats 2025**

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte financier unique. Lorsque le CFU est approuvé avant

le vote du budget primitif suivant, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Or, le CFU 2025 ne peut être produit suite à une panne nationale de l'application Hélios CDG-D du Trésor Public.

L'instruction M57 permet, dans ce cas, de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du CFU, et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats 2025 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé : 203 397.94 €

Excédent d'investissement cumulé : 3 717 013.05 €

Il est proposé l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement : affecter l'intégralité, soit 203 397.94 €, en recettes d'investissement au compte 1068.

Excédent d'investissement : la totalité, soit 3 717 013.05 €, est maintenue en réduction des charges de l'exercice 2026 au compte 001.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical présents votent favorablement les propositions de reprises anticipées présentées ci-dessus.

● DEL12_2026 : Vote des participations des communes

Mme la Présidente demande au comité syndical de déterminer le montant des participations des communes pour l'année 2026.

Elle propose de maintenir les participations des communes pour l'année 2026 à 260 € par habitant soit :

	Nombre d'habitants	Dépense par commune
CHAUMONT	567	147 420 €
CONTAMINE-SARZIN	747	194 220 €
MINZIER	1 102	286 520 €
TOTAL	2 416	628 160 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

● DEL13_2026 : Remplacement des menuiseries extérieures et mise en place du contrôle d'accès

Suite à l'accord de principe du comité en date du 26 janvier dernier, pour le remplacement complet des portes extérieures + châssis attenants et la mise en place du contrôle d'accès sur toutes les portes extérieures de l'école.

De ce fait des devis ont été demandés. Mme la Présidente donne lecture des devis qui s'élèvent à 85 023 € HT pour l'entreprise GENEVRIER Menuiserie et 97 253 € HT pour l'entreprise SIKARMI SARL.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise GENEVRIER Menuiserie pour 85 023 € HT et autorise Mme la Présidente à signer le devis et commander les travaux.

● DEL14_2026 : Travaux de rénovation des sols et murs de l'aile élémentaire

Suite à la dernière réunion du comité et suite aux interrogations des élus sur les prestations comprises dans les devis, de nouveaux devis ont été demandés pour la rénovation des sols et murs de l'aile élémentaire.

Pour la rénovation des sols, le remplacement des plinthes a été rajouté ce qui porte le devis à 31 761 € HT au lieu de 28 975 € HT.

Pour les peintures, en ce qui concerne les portes, elles ne peuvent pas être repeintes car elles sont stratifiées. Le devis a été mis à jour au niveau des m² du ponçage mécanique (67 au lieu de 10) et une option a été prévue. A savoir juste un nettoyage des poteaux bois dans la circulation au lieu

du ponçage mécanique et vernis. Ce qui porte le devis de l'entreprise PONCET CONFORT DÉCOR à 15 627.68 € HT ou 14 820.33 € HT au lieu de 15 326.03 € HT suivant l'option choisie.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide de retenir la proposition :

- de l'entreprise ARTI-SOLS de 31 761 € HT pour le remplacement du linoleum des sols et le remplacement des plinthes de l'aile élémentaire ;
- de l'entreprise PONCET CONFORT DÉCOR de 15 627.68 € HT pour les peintures de l'aile élémentaire.

Cette décision annule et remplace la délibération n° DEL07_2026 du 26.01.2026 du même objet.

● Questions diverses

DEL15 2026 : Réfrigérateur LIEBHERR : Suite à la dernière réunion et à l'envoi des photos du réfrigérateur à vendre aux trois communes, Mme la Présidente informe le comité syndical que la commune de Contamine-Sarzin est toujours intéressée pour acheter le réfrigérateur LIEBHERR au prix de 2 000 €. Elle demande donc au comité syndical son accord.

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte de vendre à la commune de Contamine-Sarzin le réfrigérateur LIEBHERR au prix de 2 000 €. Le matériel sera disponible au mois d'avril 2026. Les agents techniques de la commune de Contamine-Sarzin devront procéder à son enlèvement au cours de la semaine 16.

Poste ATSEM : Mme la Présidente informe le comité qu'elle a été sollicitée par la directrice de l'école afin de créer un demi-poste d'ATSEM supplémentaire à la rentrée de septembre 2026. En effet, afin d'alléger les 4 classes maternelles, une classe de GS-CP sera mise en place en septembre et ceci nécessiterait la présence d'une ATSEM le matin dans cette classe. A réfléchir.

Travaux : Mme la Présidente informe que les travaux avancent normalement. Du fait de la délocalisation du centre de loisirs à Marlioz cet été, les travaux de rénovation de toiture de la maternelle pourront se faire cet été au lieu de l'été 2027.

Mme la Présidente lève la séance à 21h38.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

La secrétaire de séance,
M. MANTILLERI Éric